

BUREAU DU 05 JUILLET 2017

Délibération N°B17/083

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019 POLITIQUE DE TRAITEMENT DES FRICHES ET DES SITES ET SOLS POLLUES

CONVENTION D'ETUDE

VEZELISE – Ancien EHPAD – Requalification - E P09RD40...

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la sollicitation de la commune de Vézelise pour une intervention de l'établissement dans le cadre de la requalification de l'ancien EHPAD situé sur son territoire communal afin de créer des logements,

Sur proposition du Président,

- approuve l'engagement d'études techniques et de faisabilité sur le site susvisé ; le montant prévisionnel de l'opération est de 60 000 €TTC pris en charge à 80% par l'EPFL et à 20% par la commune de Vézelise,
- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la commune de Vézelise la convention d'étude annexée à la présente délibération, et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

VU ET APPROUYE JUIL. 2017

Le Préfet de Région,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes

Jacques GARAU

Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER